



Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 116 b) de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination de membres du Comité des contributions

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ken **Siah** (Singapour)

1. À sa 31^e séance, le 20 mars 2014, la Cinquième Commission a examiné une note du Secrétaire général ([A/68/102/Add.1](#)) concernant deux sièges devenus vacants au Comité des contributions à la suite de la démission de Susan M. McLurg (États-Unis d'Amérique) et de Kazuo Watanabe (Japon). Par cette note, la Cinquième Commission a été informée que le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement japonais avaient proposé respectivement les candidatures de Edward Faris (États-Unis d'Amérique) et de Shigeki Sumi (Japon) pour pourvoir les postes laissés vacants par M^{me} McLurg et M. Watanabe jusqu'à la fin de leur mandat, lequel devait prendre fin, dans les deux cas, le 31 décembre 2015, et que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, respectivement, les avaient approuvées.
2. À la même réunion, la Cinquième Commission a décidé, par acclamation, de recommander à l'Assemblée générale de nommer M. Faris membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet le _____ 2014¹ et venant à expiration le 31 décembre 2015, et M. Sumi membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet le 1^{er} avril 2014 et venant à expiration le 31 décembre 2015 (voir par. 3 ci-dessous).

¹ Date d'adoption de la décision par l'Assemblée générale.



Recommandation de la Cinquième Commission

3. La Cinquième Commission recommande que l'Assemblée générale nomme M. Edward Faris (États-Unis d'Amérique) membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet le _____ 2014¹ et venant à expiration le 31 décembre 2015 et Shigeki Sumi (Japon) membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet le 1^{er} avril 2014 et venant à expiration le 31 décembre 2015.
